



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SOULIGNE LA NÉCESSITÉ D'UNE DETERMINATION PLUS FORTE POUR RÉGLER LES QUESTIONS PENDANTES DANS LES RELATIONS ENTRE LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD

Addis Abéba, le 11 juin 2012: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, félicite les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour les progrès accomplis lors de leurs derniers pourparlers, tenus sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. Dans le même temps, il appelle à un engagement plus soutenu pour régler les questions en suspens qui sont au cœur du différend entre les deux pays.

Notant que la viabilité future du Soudan et du Soudan du Sud est en jeu, tout comme le sont leur stabilité et celle de toute la région, le Président de la Commission appelle les dirigeants des deux pays à être à la hauteur des défis qui se posent, et ce assumant les responsabilités qui sont les leurs. L'UA est profondément préoccupée par la lenteur accusée dans la mise en œuvre des obligations des deux pays en vertu de la Feuille de route du Conseil de paix et de sécurité (CPS), du 24 avril 2012, et de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, du 2 mai 2012.

Les membres soudanais et sud-soudanais du Groupe des négociateurs principaux et du Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM) se sont réunis à Addis Abéba, entre le 28 mai et le 7 juin, sous la facilitation du Groupe de haut niveau, afin de convenir de mesures pour la mise en œuvre de la Feuille de route adoptée par le CPS et entérinée par le Conseil de sécurité, sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations unies.

La Feuille de route appelle le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre une série de mesures, afin d'instaurer la paix et la sécurité le long de leur frontière commune, y compris la cessation des hostilités, le redéploiement des forces armées de chaque pays vers leur côté de la frontière, l'arrêt du soutien apporté aux rebelles qui luttent contre l'autre pays, l'opérationnalisation de la Zone frontalière démilitarisée sûre (SDBZ), conformément à la carte proposée par le Groupe de haut niveau, en novembre 2011, l'activation de la Mission de surveillance et de vérification de la frontière commune (JBVMM), la mise en place, dans le cadre du JPSM, du Comité *ad hoc* en vue d'enquêter sur les allégations et contre-allégations formulées par l'une ou l'autre des deux Parties, et la cessation de toute propagande hostile et des déclarations inflammatoires. Il s'agit là de mesures obligatoires qui doivent être mises en œuvre selon le calendrier indiqué dans la Feuille de route.

Alors que les Parties soudanaise et sud-soudanaise ont accomplis des progrès dans la mise en œuvre de la plupart de ces mesures, la question cruciale de la définition territoriale de la

SDBZ reste pendante et figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du JPSM, qui reprendra ses travaux le 21 juin 2012, à Addis Abéba. Les deux Parties ont fait des propositions et présenté des cartes pour la SDBZ telle qu'elles la conçoivent, chacune ayant rejeté la proposition de l'autre. Au cours des négociations, chaque côté a sensiblement révisé sa position, se rapprochant ainsi d'un accord.

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a finalement accepté la carte du Groupe de haut niveau. Le Gouvernement du Soudan a indiqué avoir communiqué ses objections à la carte du Groupe au Conseil de sécurité des Nations unies, au motif qu'elle divergeait avec les cartes adoptées par les Nations unies elles-mêmes.

Le Président de la Commission appelle les deux Etats à mettre en œuvre leurs obligations en vertu de la Feuille de route, immédiatement et sans condition préalable. Il se félicite des mesures convenues, qui doivent être prises avant la prochaine session du JPSM, y compris le déploiement de moniteurs à Assosa, en Ethiopie, dans le cadre de l'activation du JBVMM, et la soumission de noms pour la constitution du Comité *ad hoc*. Il note, en outre, que s'il est préférable que les deux Etats s'accordent sur la SDBZ le long de leur frontière commune, en cas de désaccord, ils n'en restent pas moins liés par les décisions du CPS et celles du Conseil de sécurité agissant en vertu du Chapitre VII.

Le Président de la Commission rappelle, ainsi qu'il ressort de la décision du CPS, que l'adoption d'une ligne de sécurité temporaire aux fins de la cessation des hostilités ne préjuge en rien du statut définitif de la frontière entre les deux pays, y compris celui des zones frontalières contestées ou la démarcation de leur frontière commune. Les objections de l'un ou l'autre des deux Etats à la SDBZ, telle que proposée, sur la base de considérations liées à la souveraineté ou au statut final des zones contestées, ne sont pas pertinentes et sont fondées sur une incompréhension fondamentale de l'objectif de la SDBZ.

La période actuelle est critique pour le Soudan et le Soudan du Sud, tant il est vrai qu'il est impératif, pour l'avenir des deux pays et de toute la région, qu'ils prennent des mesures décisives et immédiates en vue de régler leur conflit et de rétablir la paix et la coopération entre eux. En ce moment, les Gouvernements des deux pays se doivent d'être à la hauteur des enjeux et de démontrer le *leadership* requis. Lorsque le JPSM reprendra ses travaux, le 21 juin 2012, les deux États doivent régler immédiatement cette question.

Le Groupe de négociateurs principaux a également discuté d'autres questions pendantes, y compris la reprise des négociations sur le statut final des zones frontalières contestées, la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 sur la sécurité et l'administration temporaires de la région d'Abyei, et un calendrier pour régler les questions liées au pétrole et aux aspects financiers connexes, la nationalité et les droits des ressortissants d'un Etat résidant dans l'autre, et le statut final d'Abyei.

Conformément à la Feuille de route du CPS, le Groupe de haut niveau et le Président de l'IGAD ont également discuté avec le Gouvernement du Soudan et le SPLM-Nord de la nécessité de mettre immédiatement en œuvre la proposition tripartite conjointe Union

africaine – Nations unies – Ligue des États arabes pour l'accès humanitaire dans les Etats du Nil Bleu et du Kordofan méridional, et de l'importance que revêt la reprise des négociations pour parvenir à un règlement politique pacifique du conflit. Il a rappelé que les principes de la proposition tripartite ont été acceptés par le Gouvernement du Soudan et la proposition dans son ensemble acceptée par le SPLM-N.

Le Président de la Commission met l'accent sur la gravité de la situation humanitaire dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional, y compris les conditions des réfugiés provenant de ces deux zones et se trouvant au Soudan du Sud. L'accès doit immédiatement être accordé aux agences humanitaires pour aider les populations civiles qui ont un besoin urgent en nourriture de base, en médicaments, en abri et en hygiène.

Le Président de la Commission réitère l'engagement de l'UA à travailler le Soudan et le Soudan du Sud, afin qu'ils parviennent à un accord sur toutes les questions pendantes entre les deux pays et mettent en œuvre leurs engagements communs. Il affirme la préférence de principe de l'UA pour des accords négociés sur toutes les questions pendantes.

Presque à mi-chemin dans la période de trois mois fixée par la Feuille de route du CPS, les progrès auraient pu être plus substantiels que ceux enregistrés. Les Parties doivent garder à l'esprit que l'impossibilité à ce stade de parvenir à un accord sur des questions telles que la délimitation précise de la SDBZ n'est pas une raison suffisante pour ne pas respecter la Feuille de route et la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, dont les composants sont obligatoires en vertu des dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS et du Chapitre VII de la Charte des Nations unies.

Au cours des négociations approfondies qu'elles ont eues ces deux dernières années, les Parties, avec la facilitation du Groupe de haut niveau, ont élaboré des propositions de fond sur toutes les questions clés. Il est maintenant temps pour les dirigeants des deux pays de s'acquitter de leurs responsabilités envers leurs peuples respectifs, en mettant en œuvre leurs obligations. L'Afrique n'attend pas moins d'eux.